

# **Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux sur le projet de fusion administrative entre les communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

## ***Introduction***

Le 17 novembre 2008, les exécutifs de Boudry, Bevaix et Cortailod (ci après : « BBC ») nous ont invités à dire si nous souhaitions intégrer leur processus de fusion.

Nous avons répondu par l'affirmative, tout en précisant qu'il s'agirait dans un premier temps d'évaluer les conditions d'une telle intégration.

Il avait alors été convenu qu'une commission *ad'hoc* serait constituée afin de présenter un rapport commun aux législatifs des six communes concernées.

Or, cette commission n'a jamais été mise sur pied et, par voie de presse, nous avons appris que la version d'une fusion élargie ne soulevait pas l'enthousiasme des législatifs BBC.

Le 9 février 2009, nos homologues BBC nous ont néanmoins demandé de confirmer notre intérêt au projet et de nous engager à consulter nos législatifs jusqu'au 30 juin.

Nous leur avons répondu que, sans autres informations sur la teneur exacte ni surtout l'importance des oppositions apparues au sein des législatifs BBC, nous devions renoncer à intégrer leur processus de fusion, ne voulant pas prendre le risque de nous voir imputer son ralentissement, voire son échec, mais que notre vision à long terme restait celle d'une fusion à l'échelle du district.

Nous précisons par ailleurs que nous avons décidé d'initier notre propre fusion.

Par la suite, nous avons auditionné deux mandataires susceptibles de nous accompagner dans un tel projet, puis institué un comité de pilotage composé de deux conseillers communaux par commune, dont la première tâche a été de rédiger le présent rapport.

Celui-ci a pour objectif de vous présenter les lignes de forces qui sous-tendent notre volonté d'entamer une fusion administrative et de vous donner l'occasion d'exprimer vos attentes ou vos réserves éventuelles à ce sujet.

## **Pourquoi fusionner ?**

Notre volonté de fusionner répond principalement à trois types de considérations :

### **1. Considérations liées à nos modes de vie**

Nos trois communes se retrouvent dans des situations quasi identiques :

- elles ont une vocation essentiellement résidentielle (rapport population résidente - emplois de 29% pour une moyenne cantonale de 49%<sup>1</sup>) ;
- elles doivent faire face à une augmentation conséquente de leur population résidente (+ 14,7% entre 1990 et 2008 pour une moyenne cantonale de 6,6% durant la même période) ;
- elles ont un faible taux de logements vacants (0,6% pour une moyenne cantonale de 1,2%).<sup>2</sup>

S'il est vrai que nos trois communes ne forment pas encore un espace de vie réellement intégré (les flux de pendulaires s'orientant à une échelle plus large, principalement celle de l'agglomération neuchâteloise), retenons néanmoins qu'elles font partie de la Paroisse protestante de la BARC et de la Paroisse catholique St-Etienne, ou encore que nombre de leurs habitants se rencontrent au sein de diverses sociétés et leurs élèves du secondaire à Cescole.

Une fusion déboucherait en outre sur la création de la 5<sup>ème</sup> commune du canton (avec environ 9'000 habitants pour une superficie de 879 hectares seulement ; derrière La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Val-de-Travers et Le Locle) : dans cette optique déjà, un regroupement de nos forces permettrait de mieux faire valoir nos intérêts, notamment envers les villes et le canton.

### **2. Considérations politiques**

En effet, renforcer l'autonomie locale face à la « cantonalisation » rampante des compétences (reports de charges, 3<sup>ème</sup> volet du désenchevêtrement, révision de la péréquation, etc.) constitue l'un des enjeux majeurs de notre avenir<sup>3</sup>.

Il s'agirait également d'améliorer la démocratie participative communale en optimisant ou en réduisant les nombreuses collaborations intercommunales existantes<sup>4</sup> (formes institutionnelles et périmètres variables ; déficit de visibilité, de transparence et de contrôle démocratique<sup>5</sup>).

Il s'agirait enfin de faciliter le recrutement des autorités politiques (bassin de recrutement plus large pour des besoins moindres, dossiers plus attractifs, etc.) et d'améliorer ainsi la gestion communale.

---

<sup>1</sup> Les chiffres cités dans le présent rapport sont les derniers publiés à notre connaissance.

<sup>2</sup> Pour d'autres comparaisons, voir annexe 1.

<sup>3</sup> Sur la problématique, voir annexe 2/1.

<sup>4</sup> Voir annexe 3.

<sup>5</sup> Sur la problématique, voir annexe 2/2.

Par ailleurs, nos communes ont voté de manière identique sur tous les objets cantonaux depuis 2005 (dont la loi sur la police du commerce et des établissements publics, l'éligibilité des étrangers en matière communale, l'établissement hospitalier multisite cantonal ou la maîtrise des finances cantonales), ainsi que lors des 10 dernières consultations fédérales.

A cet égard, notons que les législatifs actuels de nos trois communes sont politiquement très semblables et qu'il serait assurément possible pour la commune fusionnée de dégager une ligne politique claire et cohérente.

Qui plus est, les besoins de nos concitoyens étant largement similaires, une prise de décision unique quant aux prestations communales serait susceptible de les satisfaire raisonnablement et garantirait une égalité de traitement qui n'existe pas toujours aujourd'hui.

### 3. Considérations économiques

Les tailles respectives de nos trois communes entraînent des frais souvent redondants et disproportionnés<sup>6</sup>.

Les avantages résultant d'une production en commun des prestations communales seraient nombreux.

Une fusion permettrait, par exemple :

- d'améliorer les horaires d'accès à certaines prestations ;
- d'améliorer la qualité des prestations communales par une plus grande spécialisation des collaborateurs (en particulier pour les prestations techniques)<sup>7</sup> ;
- d'améliorer, à terme et sans licenciements, la masse critique de l'administration communale (organisation plus rationnelle du travail, gestion facilitée des suppléances, etc.)<sup>8</sup> ;
- de disposer d'équipements mieux adaptés et d'en augmenter le taux d'utilisation.

Une fusion permettrait de surcroît de réaliser des économies d'échelle potentiellement importantes<sup>9</sup>, tant au niveau des achats de biens et services que de la gestion des infrastructures ou encore, à terme, de celle des ressources humaines.

S'agissant de la compatibilité financière de nos trois communes, elle est suffisante pour envisager leur fusion<sup>10</sup> :

Ainsi, les coefficients d'impôt sont de 57 à Auvernier, 60 à Bôle et 60 à Colombier.

---

<sup>6</sup> Le Service des communes estime par exemple à 2'500 habitants la taille critique pour une administration et à 6'000 celle pour un réseau d'eau.

<sup>7</sup> Il ne faut pas voir ici une critique à l'égard de la manière de travailler des collaborateurs des administrations concernées, qui sont dépendants des structures actuelles.

<sup>8</sup> 10% des charges administratives devraient pouvoir être économisées.

<sup>9</sup> De telles économies ne résultent pas automatiquement d'une fusion de communes, mais sont à concrétiser dans le cadre d'un tel projet.

<sup>10</sup> Voir annexe 4.

Un alignement sur la commune la moins chère<sup>11</sup> aurait nécessité, en 2008, une économie d'environ Fr. 900'000.-<sup>12</sup>, soit d'un peu plus de 2% du total des charges, une proportion tout à fait raisonnable compte tenu des économies réalisables dans le fonctionnement d'une commune fusionnée.

## **Conclusion**

A la lumière de notre expérience et de nos premières analyses, nous sommes convaincus que c'est la voie de la fusion administrative qui permettra à nos trois communes, pour l'avenir, de préserver au mieux leur vocation résidentielle tout en encourageant leur développement économique.

C'est aussi cette voie qui nous permettra de prendre les meilleures décisions et de fournir à moindre coût des prestations communales d'encore meilleure qualité.

Ce premier rapport ne peut bien évidemment être exhaustif.

C'est pourquoi nous nous proposons de faire procéder, par un professionnel mais avec le concours des autorités politiques, à une étude opérationnelle donnant des réponses concrètes et chiffrées à toutes les questions concernant le profil de la commune fusionnée.

Nous sollicitons actuellement à cet effet à un certain nombre d'offres et vous soumettrons, une fois notre choix arrêté, une demande de crédits destinés à couvrir les frais inhérents à cette étude, des frais au demeurant remboursés partiellement voire entièrement par le canton.

Il est légitime que certaines craintes puissent apparaître à ce stade quant à un éventuel affaiblissement des identités et maîtrises locales : soyez assurés qu'elles seront prises en compte dans la suite du projet<sup>13</sup>.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil communal

Annexes : à p. 5  
Annexes :

---

<sup>11</sup> A noter que, pour équilibrer ses comptes 2008, la commune d'Auvernier aurait dû appliquer un coefficient de 59 points.

<sup>12</sup> Voir annexe 5.

<sup>13</sup> Sur les différentes étapes d'un processus de fusion, voir annexe 6.

1. OFS et Géoclip : Auvernier-Bôle-Colombier (ci-après : « ABC ») en 2000 et 2008
2. Prof. B. Dafflon, Les fusions de communes : pourquoi, comment ?, pp. 6-7
3. ABC : liste des collaborations intercommunales
4. ABC : indicateurs financiers harmonisés sur la base des comptes 2008
5. ABC : évaluation du coefficient fiscal sur la base des comptes 2008
6. Services des communes, Fusions de communes : questions / réponses :  
les différentes étapes de la procédure et le calendrier